

Réunion du jeudi 18 mars 2021

Présents : DOISNEAU Marie, DUFOUR Patrice, MASSE Magalie, LECLERC Jean-Pierre, BERENGER Albert, COURTOIS Christian, COFFLARD Catherine, DIADO LAMBERT ETENNA Ella, DO ROSARIO MAYER Anne, BETOURNE Sylvain, HALATRE Erick, PHILIPPET Norbert

Absents : COFFLARD Christian (pouvoir à DOISNEAU), PELLEIEUX Noémie (pouvoir à LECLERC Jean-Pierre), DENOYELLE Christine,

Désignation du secrétaire de séance : Mme DIADO LAMBERT ETENNA Ella

Approbation du PV de la réunion du 22 février 2021 : Abstention = 1 (M.HALATRE), Pour = 13

Approbation du PV de la réunion du 05 mars 2021 : Contre = 1 (M.DUFOUR), Pour = 13

Avis sur la délibération « transfert de la compétence santé » à la CCPB

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) a validé la prise de compétence santé qui permettra d'élaborer un projet immobilier lié à un projet de santé adapté à son territoire qui débouchera ensuite sur la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

Cette MSP devra avoir la forme d'un siège situé le long de la RN31 ainsi que deux antennes.

Cette compétence pourra permettre en outre à la CCPB d'obtenir des aides visant à financer la construction de la MSP (siège et antenne publique) et aux professionnels d'obtenir des aides de l'ARS pour leurs équipements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la délibération 25/2021 de la CCPB

Avis sur la délibération « adhésion au Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) a validé l'adhésion au Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise.

Les missions du SMTCO sont de coordonner les services de transports en commun organisés par les différentes autorités organisatrices de la mobilité, dans un but d'intermodalité, d'assurer la mise en place et le fonctionnement d'une centrale d'informations voyageurs multimodale, favoriser la création d'une tarification coordonnée et des titres de transports uniques ou unifiés, dans un souci de simplification pour l'usager et de tarifs plus attractifs, de subventionner la mise en place d'une offre complémentaire de transports collectifs pour répondre aux besoins de déplacement des populations, d'agir pour le développement et la mise en œuvre des coopérations avec les régions, départements et communes limitrophes ou leurs établissements publics compétents en matière de transports collectif et de mobilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la délibération 33/2021 de la CCPB

Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LECLERC Jean-Pierre, doyen de l'assemblée vote à l'unanimité le compte administratif établi par le Maire qui ne prend pas part au vote.

Il s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	755 293.22 €
Recettes de fonctionnement :	1 180 255.34 €
Excédent de fonctionnement :	424 962.12 €

Dépenses investissement :	160 801.23 €
Recettes investissement :	168 654.86 €
Excédent d'investissement :	7 853.63 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 198 630.00 €	Recettes : 39 000.00 €
-------------------------	------------------------

Besoin total de financement : 159 630.00 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de
151 776.37 € au 1068 Investissement
273 185.75 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Compte de gestion commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Receveur Municipal, identique aux résultats du compte administratif.

Tarif cantine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le prix de la carte de 8 repas à 33.00 €.

Ces tarifs entreront en vigueur le 1 août 2021

Tarif de location de la salle multifonctions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe, à l'unanimité les tarifs de location de la salle multifonctions, comme suit :

LE WEEK-END	Habitants hors-commune	600.00 €
	Habitants de la commune	250.00 €
SOIREE REVEILLON		700.00 €
CHEQUE DE CAUTION		1 000.00 €

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2021

Tarifs cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe, à l'unanimité les tarifs cimetière comme suit :

Concession

50 ans	:	250.00 Euros
30 ans	:	185.00 Euros

Case du columbarium

30 ans	:	400.00 Euros
10 ans	:	200.00 Euros

Cavurne

30 ans	:	500.00 Euros
10 ans	:	300.00 Euros

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2021

Location de la remorque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité, les tarifs de location de la remorque comme suit :

25.00 € par transport (aller-retour entre Saint Aubin en Bray et la déchetterie de la Chapelle aux Pots)

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2021

La séance est levée à 19h00



LE MAIRE
Marie DOISNEAU